



DIRECTION GENERALE DES SERVICES

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DE LA VILLE DE CAROMB N°2024-CM-30/01-15**

L'an deux mille vingt-quatre, le Mardi 30 Janvier à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Ville de CAROMB, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle du Conseil Municipal, en session ordinaire et sous la présidence de Madame Valérie MICHELIER, Maire.

**Date de convocation** : 26 Janvier 2024

**Nombre de membres élus** : 23

**Nombre de membres convoqués** : 23

**Présents** : (18) MICHELIER Valérie. METZGER Olivier. FROGER-DROZ Daisy. BRAQUET Jean-Pierre. MASSONNET Christine. BONNAVENTURE Richard. AGNELLI Eva. BELLENGER Elisabeth. MICHELIER Pierre. MONTAGARD Monique. BONNAVENTURE Magali. ENDERLIN François. MARCELLIN Valérie. AUGIER Magali. DAUTEL Gilles. BRUN Jean-Pierre. MORARD Christian. VANDENBERGHE RICHARD Séverine.

**Absents ayant donné procuration** (4) : BOULON Marc (procuration à MICHELIER Valérie). DAVID-MESSILLIER Patrick (procuration à BRAQUET Jean-Pierre). LANTENOIS Geoffrey (procuration à BONNAVENTURE Richard). MEYNARD Delphine (procuration à DAUTEL Gilles).

**Absent** : (1) JAUME François

**Assistait également à la réunion** : Mme Catherine PIHOUE, Directrice Générale des Services.

**RENOUVELLEMENT DE L'ADHESION DE LA COMMUNE DE CAROMB**  
**AU GROUPEMENT DES OLEICULTEURS DE VAUCLUSE**  
**ANNEE 2024**

M. Richard Bonnaventure, rapporteur, expose à l'assemblée :

Le groupement des Oléiculteurs de Vaucluse est une association créée en 1995 qui appuie techniquement les producteurs d'olives via des journées d'échanges et de formations en salle ou dans les vergers sur la fertilisation, irrigation, taille, protection, etc. Des bulletins techniques sont régulièrement diffusés par voie postale ou électronique.

L'association accompagne également les ateliers d'extraction d'huile dans des actions de communication.

La commune de Caromb adhère à ce Groupement depuis 2022 et souhaite poursuivre ses projets de valorisation de son patrimoine oléicole.

Il paraît donc opportun de renouveler l'adhésion à ce groupement pour l'année 2024.

Le montant de l'adhésion pour 2024 est fixé à 100 €.

**Le Conseil Municipal, entendu l'exposé du rapporteur,  
après en avoir délibéré,**

**DECIDE**

- de valider le principe de renouvellement de l'adhésion de la commune de Caromb au Groupement des Oléiculteurs de Vaucluse ;
- de permettre l'inscription des crédits nécessaires au budget de l'exercice 2024 ;
- d'autoriser Madame le Maire à régler le montant de 100 €, équivalent au montant de l'adhésion pour l'année 2024.

***DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE***

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus,  
Pour expédition certifiée conforme,  
à Caromb, transmise et publiée le 1<sup>er</sup> Février 2024

**Le Secrétaire de Séance**

**Monique MONTAGARD**

**Le Maire,**



**Valérie MICHELIER**